

Réf : 202408-10

Echternach, le 23 août 2024

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Echternach

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;
Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;
Vu les lois du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et sur l'Inspection générale de la police ;
Vu le règlement communal du 14 décembre 2020 concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Echternach, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Attendu que des travaux ont lieu dans la rue montée Trooskneppchen à Echternach ;

Attendu qu'à cette fin et dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue montée Trooskneppchen à Echternach ;

ARRETE :

Art. 1 : Rétissage de la voirie :

Du mercredi, 28 août 2024 de 07:00 heures jusqu'au samedi, 30 novembre 2024 à 18:00 heures :
- dans la rue montée Trooskneppchen, à la hauteur de l'immeuble 30, aire délimitée par des panneaux.

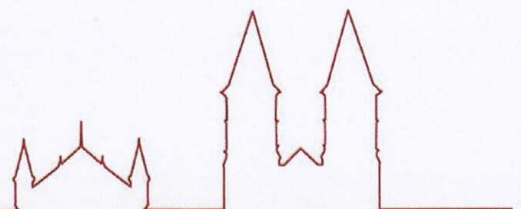
Art. 2 : Pénalités.

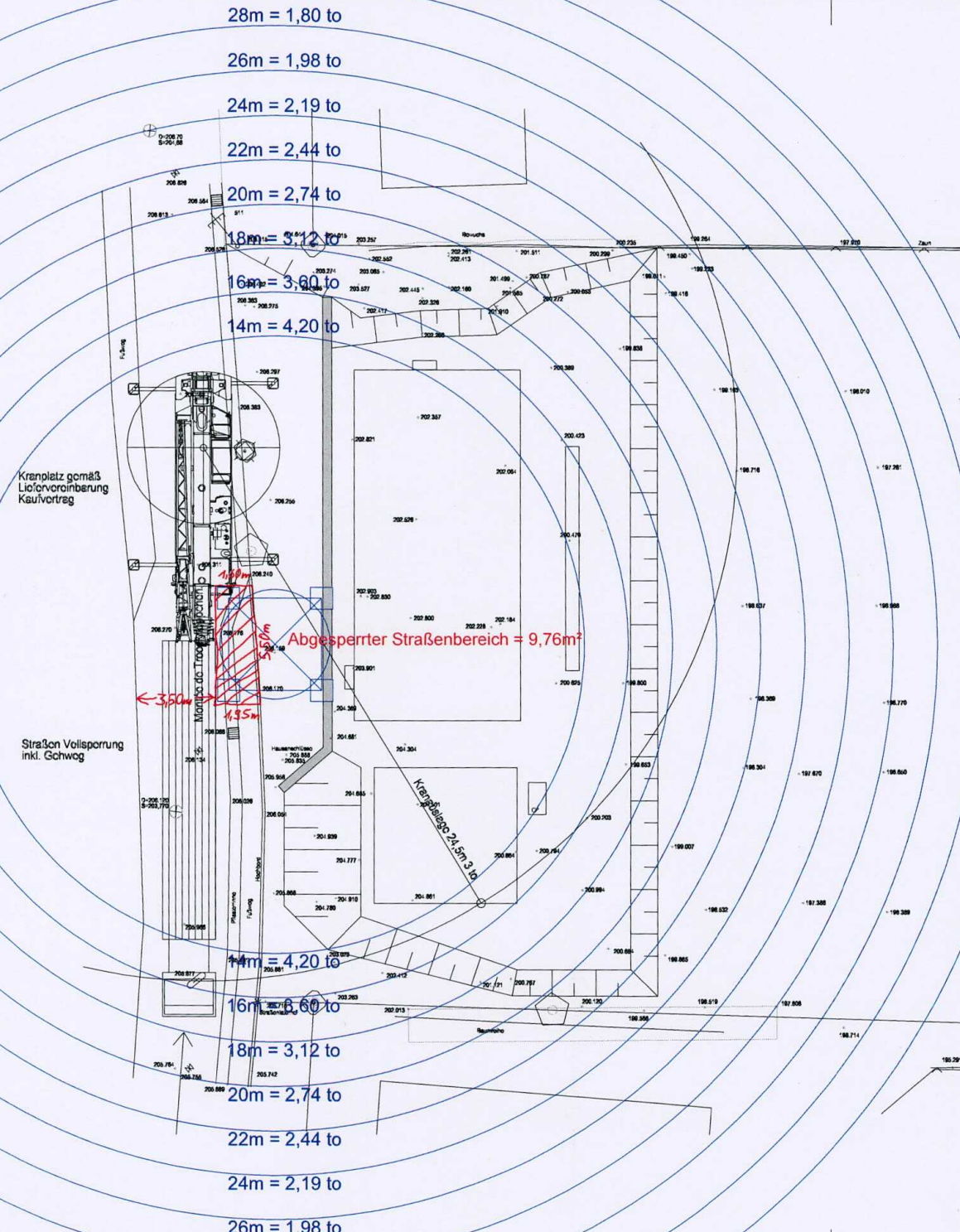
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite.

Ainsi délibéré à Echternach, date qu'en tête.
(Suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Echternach, le 23 août 2024
Le Bourgmestre f.f. ,

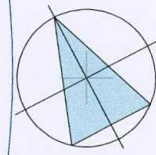
Le Secrétaire communal adjoint,





ZEILE	ERGÄNZUNGEN / INHALT	DATUM	BEARBEITER
1	Schriftfeld angepasst	05.12.2022	Stcup
2	Lage Gebäud angepasst, Baustelleneinrichtung geändert	07.04.2024	Mics
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

ARCHITEKT: Alexander Huf
 AUSSTATTER: Patric Müller
 AUFTRAGS-NAME: Bockers-Oudondijk
 HAUSTYP: Art
 KELLERFIRMA: HUF
 DACHNEIGUNG (GRAD): ---
 DREMPELHÖHE (CM): ---
 DECKE ÜBER DEM EG: ---
 KELLERGEHOSS HÖHE (CM): ---
 SCHNEELAST: ---
 WINDSOG (kN/m²): ---
 ERDBELENZONE: ---
 FUSSBOEDENAUFBAU EG: --- CM, DG: --- CM, KG: --- CM, DG2: --- CM, KG2: --- CM



Das Original - Seit 1912

HUF HAUS GmbH u. Co.KG
 Franz-Huf-Strasse
 56244 Hartenfels



Anno Maria Bockers-Oudondijk

und Alexander Oudondijk
 3a Rue du Roleis
 5424 Gostingen

AUFTR.-NR.: 12713
 BAUSTELLE: 30, Montée de Troosknoppchen
 6496 Echtornach

ZEICHNUNGSINHALT:
 Baustelleneinrichtung
 Kellermontage

MASZSTAB:
 1:200

DATUM: 25.11.2021
 GEZEICHNET: Stcup

PLAN-NR.:
k006





Place du Marché
Echternach
00352 72 92 22 1
steve.metzger@echternach.lu

ECHT-01-A3-Landscape

Format: A3 - Paysage
Echelle: 1:100
0 2.5 5 7.5 10 12.5 15 17.5 20 22.5 25 27.5 30



Metzger Steve
01.08.2024



Le SIG.COM est une application de cartographie en ligne qui permet de visualiser et de partager des données géographiques. Les données sont fournies par le Service National de l'Information Géographique (SNI) du Grand-Duché de Luxembourg. Le SIG.COM est une application de cartographie en ligne qui permet de visualiser et de partager des données géographiques. Les données sont fournies par le Service National de l'Information Géographique (SNI) du Grand-Duché de Luxembourg. Le SIG.COM est une application de cartographie en ligne qui permet de visualiser et de partager des données géographiques. Les données sont fournies par le Service National de l'Information Géographique (SNI) du Grand-Duché de Luxembourg.

Montée de Trooskneppchen

Montée de Trooskneppchen

